

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°09-2025 sollicitant un crédit total brut de CHF 701'000.— TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 14.05.2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad hoc chargée d'examiner le préavis n° 09-2025 s'est réunie à la Fabrique de Malley (Rue de Lausanne 35, 1020 Renens), le 15.05.2025 de 19 h à 21h, dans la composition suivante :

- | | |
|--|--------------------------|
| • Giovanni BATTAGLIA | PLR |
| • M. Tony CAPUANO | PLR, confirmé rapporteur |
| • M. Hugo CHAPUISAT | PSIG |
| • Mme Ana Filipa DIAS ANDRADE LOURENCO | LCVL |
| • M. Youri HANISCH | UDC |
| • M. Florent HEROGUEL | VER, confirmé président |
| • M. Richard Bryan LE FORT PAREDES | VER |

La Municipalité est représentée par M. le syndic Alain Gillièron et Mme la municipale Rebecca Joly. Sont présents également M. le syndic de Renens Jean-François Clément et Mme la municipale de Renens Tinetta Maystre, également présidente de la Fabrique de Malley.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Le syndic de Renens souhaite la bienvenue aux membres de la commission et souligne la qualité de la collaboration intercommunale. Il rappelle l'engagement commun autour de valeurs sociales et écologiques partagées. Le projet de la Fabrique s'inscrit dans cette dynamique constructive. Le syndic se retire ensuite, laissant la parole à la présidente de la Fabrique.

Les commissaires Prillérans ont eu une présentation simultanée avec les commissaires de la ville de Renens. La présidente de la Fabrique donne un cadre général et historique du projet, soulignant que celui-ci accompagne le développement du quartier de Malley. Le dispositif adopté reprend la méthode déjà éprouvée : tronc commun, puis travail en commissions distinctes.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°09-2025 sollicitant un crédit total brut de CHF 701'000.— TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare

Les quartiers Malley-Gazomètre et Malley-Coulisses sont liés à la fois sur le plan fonctionnel et financier. Depuis 2017, plusieurs préavis ont été portés par la Fabrique (passage inférieur, eaux usées, avenue de Malley). Le quartier Malley-Gare entrera en service dès 2026, suivi par Malley-Gazomètre aux alentours de 2030-2035.

La présentation aborde ensuite le montage financier : *Les équipements techniques généraux sont financés à 50 % par Prilly et Renens, et à 50 % par les propriétaires fonciers (ex. : chemin des Bouchers, trait d'union, système d'eaux). Les équipements de raccordement sont pris en charge à 100 % par les propriétaires. Prilly et Renens contribuent à parts égales, avec Renens comme commune boursière. La part communale pour le chemin des Bouchers est facturée par CFF Immobilier.*

Ces futurs espaces publics seront entretenus par les communes.

Le projet du **chemin des Bouchers** est ensuite présenté aux commissaires. Il s'agit d'un axe de 150 mètres structurant la mobilité douce entre la gare et les quartiers. Il comprend :

1. Une voie centrale pour piétons et cyclistes (cheminement mixte)
2. Des stationnements vélos (classiques et cargos)
3. Une forte végétalisation
4. Une sortie sud de la halte de Malley directement sur la place
5. Des équipements publics (toilettes, fontaines, bancs mêlant béton et bois)

En attendant le développement complet de Malley-Gazomètre, plusieurs zones d'activation temporaire sont prévues : franges disponibles, zone autour du TKM, futur parc à préfigurer. Les équipements (terrain de basket, mobiliers) sont issus de réemploi ou réutilisables.

Questions posées par les commissaires et réponses apportées :

- À une question sur l'assainissement du site gazomètre, *il est répondu que le site ne nécessite plus d'assainissement complet, mais qu'une surveillance et des précautions lors des constructions sont requises.*
- Concernant l'urbanisme transitoire, *les équipements provisoires pourront être réemployés ailleurs. Ils sont déjà issus de réemploi.*
- Sur les flux cyclistes, *des conflits sont anticipés. Des ajustements seront faits au besoin (ralentissements, marquages).*
- À propos de l'usage mixte piétons/vélos, *certaines zones privilégient les piétons. L'usage réel guidera les adaptations. À la remarque d'un commissaire concernant le danger potentiel pour les piétons d'un usage mixte en raison du non-respect des règles par les cyclistes, il est mentionné qu'on ne pourra jamais empêcher celui qui roule trop vite de rouler trop vite. Ainsi, malgré ce danger, il est considéré bon que les vélos puissent rouler à cet endroit.*
- Concernant la vélostation, *elle est gérée par Prilly. Une première étape est en cours et une extension est envisageable si l'espace le permet.*
- À propos de l'aménagement plutôt orienté culture et détente avec banc, scène extérieure, gradins, tables, etc. Cette infrastructure ne sera pas uniquement destinée à TKM et ce lieu sera nettoyé/entretenu par les communes.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°09-2025 sollicitant un crédit total brut de CHF 701'000.— TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare

- À une question sur les coûts, *il est précisé que les “divers” incluent des imprévus. Les entretiens sont garantis pendant 2 à 3 ans, puis pris en charge par les communes.*
- Sur les indicateurs de performance, *il est prévu de suivre l'accidentologie, les comptages, les modélisations, et de lancer des campagnes de sensibilisation, telles que Bikeable.*
- À propos de l'impact du chantier, *aucune dégradation majeure de la circulation sur l'avenue du Chablais n'est attendue. Un projet de requalification est en cours.*
- Au sujet de l'accès des pompiers, *plusieurs accès sont prévus, tous conformes aux normes.*
- En ce qui concerne le mobilier, *il sera en bois et béton, avec fontaines et toilettes publiques.*
- Sur les demandes spécifiques, *les mains courantes seront conformes aux normes adultes ; une demande spécifique pour les enfants est transmise.*
- À propos des casiers de recharge vélo, *9 casiers avec prise et 9 sans sont prévus. La recharge sera payante par abonnement.*
- Pour les coûts liés à la scène et son entretien, *cela est prévu dans le mobilier d'espace public et sera à charge de la commune concernée.*
- Enfin, sur l'aspect minéral de la place publique, *il est précisé qu'un effort de végétalisation important est prévu malgré les apparences.*
- En cas de refus du préavis, *il est indiqué qu'une renégociation serait nécessaire avec les CFF, avec le risque de perte de certains aménagements, comme la sortie sud.*

3. Délibérations et amendements

Lors des délibérations, les commissaires se disent globalement satisfaits de la présentation et des réponses apportées mais regrettent les points suivants :

1. Le manque de points de comparaison. Certains regrettent que cette information ne soit pas donnée, car n'étant pas des experts, elle nous aurait permis de nous situer par rapport à ce qui se fait ailleurs (notamment le coût au m²). En effet, il est important de disposer d'indicateurs de suivi simples et concrets pour l'évaluation du projet. En l'absence d'indicateurs comparatifs, les commissaires ne peuvent que faire confiance à la Municipalité.
2. Les questions écologiques. Bien qu'un accent ait été mis sur la durabilité, certains points semblent avoir été traités de manière insuffisante, notamment dans le cas du recours au béton pour les bancs dont l'impact ne semble pas avoir été pris en considération pour le choix des matériaux.
3. La capacité réelle de la vélostation. Certains doutes subsistent auprès de certains commissaires.
4. Le sentiment de “fait accompli”. Certains commissaires estiment que la marge de manœuvre réelle est réduite. D'ailleurs la commission en profite pour attirer l'attention de la municipalité afin de ne plus mettre le conseil communal face à choix qui en quelques sortes est imposé, puisque les travaux ont déjà amplement commencé.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°09-2025 sollicitant un crédit total brut de CHF 701'000.— TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare

5. La crainte de conflits piétons-cyclistes. La mixité proposée semble orientée vers le cyclisme de loisir, il est donc important qu'un itinéraire cycliste sécurisé alternatif (par exemple par l'avenue du Chablais) soit proposé pour le trafic cycliste de transit.

À l'issue de ces échanges, plusieurs commissaires saluent l'approche pragmatique adoptée ainsi que le compromis trouvé entre l'avancement nécessaire des travaux et le respect des exigences politiques

Aucune proposition d'amendement n'est formulée.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 21h00.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 09–2025
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit brut de CHF 701'000.-- TTC avant déduction des subvention estimées de CHF 141'500.-, soit un montant net à charge de la Ville de Prilly de CHF 559'500.-- TTC destiné à la construction du chemin des Bouchers, de la sortie sud de la Halte Prilly-Malley, à l'aménagement de la Vélostation de Malley-Gare et aux aménagements d'urbanisme transitoire.
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°09-2025 sollicitant un crédit total brut de CHF 701'000.— TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare

3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, pour ce deux crédits, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 64'640.-- dès 2027.

Au nom de la commission :

Florent Héroguel, Président

Tony Capuano, Rapporteur